



Construction, territoire, énergie et transports

Demande d'autorisation de construire

Demande d'autorisation de construire - Demande à posteriori : Rénovation d'un chalet existant avec création d'un nouveau logement, locaux techniques et agrandissement d'un balcon terrasse en dérogation de la distance à la limite., Riddes

Titre du projet de construction

Demande à posteriori : Rénovation d'un chalet existant avec création d'un nouveau logement, locaux techniques et agrandissement d'un balcon terrasse en dérogation de la distance à la limite.

Numéro pour consultation eConstruction
7cc8b4e2

Requérant(e)

Pascal Roger Marendaz

Auteur(e) de plans

Sébastien Follonier

Auteur(e) de plans - Entreprise

LBF constructions & réalisations Sàrl

Parcelle

Parcelle 9274, No Folio 24, Lieu-dit Les Es-serts

Coordonnées

1'109'758 2'584'887

Propriétaire

Pascal Roger Marendaz

Affectation(s) de la (des) zone(s)

Zone de chalets T2

Dérogation(s)

Distance à la limite

Moyen de droit / Consultation

Le dossier est à consulter sur la plateforme eConstruction ainsi qu'à l'administration communale. Les oppositions/réserves de droit privé éventuelles motivées en particulier quant à la qualité pour agir, doivent être formulées par écrit et adressées (le timbre postal faisant foi) à la commune de Riddes, Rue du Village 2, 1908 Riddes, soit déposées sous format numérique directement sur la plateforme eConstruction dans un délai de 30 jours à partir de la date de la publication dans le Bulletin officiel (eBO). La commune vous rend attentif aux modalités mentionnées à l'article 47 LC concernant le délai et la forme.

Point de contact

Commune de Riddes, Service des constructions
Rue du Village 2
1908 Riddes

Délai de mise à disposition

Expiration du délai: 09.02.2026

Date de publication

09.01.2026

Demande d'autorisation de construire - Pose d'une pergola bioclimatique, Riddes

Titre du projet de construction

Pose d'une pergola bioclimatique

Numéro pour consultation eConstruction

759bb30b

Requérant(e)

Germa Paysages Sàrl

Auteur(e) de plans

Yann Delévaux

Auteur(e) de plans - Entreprise

Germa Paysages Sàrl

Parcelle

Parcelle 8900, No Folio 5, Lieu-dit Les Courtenaux

Coordonnées

1'113'691 2'583'751

Propriétaire

Mona Gsponer

Propriétaire

François Pierre Gsponer

Affectation(s) de la (des) zone(s)

Zone villas

Moyen de droit / Consultation

Le dossier est à consulter sur la plateforme eConstruction ainsi qu'à l'administration communale. Les oppositions/réserves de droit privé éventuelles motivées en particulier quant à la qualité pour agir, doivent être formulées par écrit et adressées (le timbre postal faisant foi) à la commune de Riddes, Rue du Village 2, 1908 Riddes, soit déposées sous format numérique directement sur la plateforme eConstruction dans un délai de 30 jours à partir de la date de la publication dans le Bulletin officiel (eBO). La commune vous rend attentif aux modalités mentionnées aux articles 57 et 58 LC concernant le délai et la forme.

Point de contact

Commune de Riddes, Service des constructions
Rue du Village 2
1908 Riddes

Délai de mise à disposition

Expiration du délai: 09.02.2026

Date de publication

09.01.2026

Economie, travail et éducation

Autorisation hôtellerie et restauration

Demande d'autorisation: hôtellerie et restauration – Joanne Jeanbourquin, Riddes

Bénéficiaire de l'autorisation

Madame Joanne Jeanbourquin

Contenu de l'avis et nom de l'enseigne

Enseigne: Maison de la Forêt

Adresse: Route de la Croix-de-Coeur 28,

1918 La Tzoumaz

Heures d'ouverture: 8h00 - 23h00

Date de la prise d'activité: dès autorisation

Description de la prestation de services

Offre de mets et boissons avec ou sans alcool à consommer sur place ou à l'emporter

Moyen de droit / Consultation

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Commune de Riddes porte à la connaissance du public que Mme Joanne Jeanbourquin, domiciliée à la Tzoumaz, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande, sont invitées à les adresser par écrit à l'Administration communale, dans les 30 jours dès la présente publication.

Point de contact

Commune de Riddes
Rue du Village 2
1908 Riddes

Délai

30 jours

Date de publication

09.01.2026

Demande d'autorisation: hôtellerie et restauration – Nour Alghayda, Riddes

Bénéficiaire de l'autorisation

Madame Nour Alghayda

Contenu de l'avis et nom de l'enseigne

Enseigne: Hallo Tacos

Adresse: Rue de la Gare 1, 1908 Riddes

Heures d'ouverture: 9h00 - 24h00

Date de la prise d'activité: dès autorisation

Description de la prestation de services

Vente de mets et/ou boissons avec ou sans alcool à consommer sur place ou à l'emporter

Moyen de droit / Consultation

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Commune de Riddes porte à la connaissance du public que Mme Nour Alghayda, domiciliée à Sion, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande, sont invitées à les adresser par écrit à l'Administration communale, dans les 30 jours dès la présente publication.

Point de contact

Commune de Riddes
Rue du Village 2
1908 Riddes

Délai

30 jours

Date de publication

09.01.2026